

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00179
Numéro SIREN : 477 762 686
Nom ou dénomination : -CLP- ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2024 sous le numéro de dépôt 1300

GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

223179
EURL CLP-ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros
Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis
477 762 686 Rcs d'Auxerre

13 JUIN 2024

1300

Réunion de l'associé unique.

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2024**

Le 06 juin à 18 heures.

Monsieur Claude Porcheron agissant en tant qu'associé unique et seul gérant de l'EURL CLP-ASSURANCES au capital de mille cinq cent vingt cinq euros divisé en parts de 100 parts sociales de 15,25 euros chacune, s'est réuni au siège sociale en assemblée générale ordinaire annuelle à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 er / Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
Affectation du résultat de l'exercice.

2 e / Prise en charges des cotisations obligatoires du gérant.

Monsieur Claude Porcheron rappelle qu'en sa qualité de gérant de la société il a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion, ensuite de quoi il prend les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture de gestion l'associé unique de la société décide d'approuver les comptes annuels clos au 31.12.2023, ceux-ci font apparaître un résultat de 11304 euros et d'affecter au compte courant de l'associé unique de Claude Porcheron ..

Cette résolution est adoptée par l'associé unique .

3°/ L'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires du gérant

Cette résolution est adoptée par l'associé unique .

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant associé unique .

certifie conforme



GREFFE 89.01
RCS AUXERRE
N° gestion

EURL CLP-ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros
Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis

477 762 686 Rcs d'Auxerre

**RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04.06.2024**

Nous vous avons convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de notre gestion relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Nous n'avons apporté aucune modification au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation .

Au cours de cet exercice nous avons réalisé un chiffre d'affaire de 19856 euros sur 12 mois .

Les charges d'exploitation se chiffrent à 8500 euros .

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 11356 euros .

L'exercice en cours devrait se traduire en principe par une augmentation du chiffre d'affaire .

- que nous n'avons effectué aucune activité en matière de recherche et de développement .
- que nous n'avons pris ou ne détenons aucune participation dans une société française ou étrangère.

-qu'enfin il n'a été procédé à aucune réintégration de charges somptuaires visées à l'article 39 paragraphe 4 du code général des impôts .

fait le 06.06.2024

le gérant .


certifié conforme

EURL CLP-ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1525 euros

Siège social : 16 rue du gué
89800 Fontenay près Chablis

477 762 686 Rcs d'Auxerre

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06.06.2024
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19
DU CODE DU COMMERCE

Madames, Messieurs,

Nous avons relevé en outre que les conventions suivantes s'étaient poursuivies au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 entre l'EURL et son gérant Monsieur Claude Porcheron.

Fait le 06 juin 2024

Le gérant



certifié conforme

N° de Dossier : 00726

En Euro

ASK

BDSA SENS 8 bis boulevard du centenaire 89100 SENS

CLP ASSURANCES

16 RUE DU GUE

89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	47776268600012			

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01/01/23	Régime "simplifié d'imposition"	☒ X	ou "réel normal"	☐
et clos le	31/12/23	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : CLP ASSURANCES	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 16 RUE DU GUE 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS	
Mél : claudeporcheron2@gmail.com	
Téléphone : 0164015365	
SIREN 477762686	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ASSURANCE

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 2)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	11 304	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants b		
revenus nets exonérés (a-b) c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d	Total c+d	
3 Total	11 304	
4 Bénéfice imposable (col. 1- col. 2) ou Déficit déductible (col. 2- col. 1)	11 304	

4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %

4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI	f	

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers

à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables à 12,8 %
à long terme différée de 2 ans (art 39 quinquies I-1 du CGI)	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies A du CGI) 238 quinquies) 3 ter

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐ ZRR art. 44 quinquies ☐ Zone franche d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs 6 ☐

ZFU Territoires entrepreneurs 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values imposables à 12,8 % ☐ sur le bénéfice professionnel ☐

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a- BÉNÉFICE b- DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies) Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)

- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %

- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel

8 Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ X NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .									
CGA/OMGA		Viseur ou certificateur conventionné				(Cocher la case correspondante)			
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné									
					Identité du déclarant :				
					Lieu		SENS		Date : 02/04/24
BDSA SENS 8 bis boulevard du centenaire 89100 SENS 0386831400					Qualité et nom du déclarant : GERANT				
					Signature : PORCHERON CLAUDE				
ECF		prestataire :							

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ❶	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
M PORCHERON CLAUDE 18/12/1970 TONNERRE 6 BLD JEAN BOUIN LE	☐	B	11 304	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2023

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des : {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❶

❶ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		CLP ASSURANCES		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		16 RUE DU GUE		89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS	
SIRET		4 7 7 7 6 2 6 8 6 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068		070	
	(2) { Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	19 794	086	19 794
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	19 794	098	19 794
Total général (I + II)		110	19 794	112	19 794
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 525	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		152	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		11 304	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		12 981	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		2 586	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172		3 859	
	Comptes courants d'associés	173		368	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		6 813	
Total général (I + II + III)		180		19 794	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CLP ASSURANCES

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
			217		218	19 856
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	19 856
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 306	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 229)			244	229	
	Rémunérations du personnel*			250	5 965	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		}	262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	8 500
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	11 356
Produits financiers (III) 280						
Charges financières (V)					294	52
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	11 304
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	11 304
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44, octies A) 987				342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989						
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138						
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344						
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993						
BUD (44 sexdecies) 992						
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	11 304
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370	11 304

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : CLP ASSURANCES						Néant ☒ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CLP ASSURANCES

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : CLP ASSURANCES										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023				et clos le : 31/12/2023				Durée en nombre de mois		12			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF										117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022			
Effectifs au sens de la CVAE *										023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence										024			
Date de cessation										016			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

4 7 7 7 6 2 6 8 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CLP ASSURANCES

ADRESSE (voie)

16 RUE DU GUE

CODE POSTAL

89800

VILLE

FONTENAY-PRES-CHABLIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PORCHERON Prénom(s) CLAUDE
Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00
Naissance : Date 18/12/1970 N° Département 89 Commune TONNERRE Pays France
Adresse : N° 6 Voie BLD JEAN BOUIN LES CHAPELLES D'EN HAUT
Code Postal 77160 Commune CHENOISE-CUCHARMOY Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

4 7 7 7 6 2 6 8 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CLP ASSURANCES

ADRESSE (voie) 16 RUE DU GUE

CODE POSTAL 89800

VILLE

FONTENAY-PRES-CHABLIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise CLP ASSURANCES

Numéro de siret

47776268600012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Facture à recevoir BDSA - HON 2023	1 333
Cotis. fisc. et soc. TNS const	842
Cotis. soc. à payer (Retards d	260
Cotis. soc. TNS à payer	1 393
Cotis. fisc. TNS à payer	474
Total des charges à payer	4 302

Désignation de l'entreprise CLP ASSURANCES
Numéro de siret 47776268600012

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					